

ne cessait d'exhorter les divers ministres des Finances à proposer aux négociateurs des accords monétaires internationaux, représentant le Canada, l'institution de droits de tirage spéciaux. Je vois le secrétaire parlementaire du ministre des Finances qui approuve de la tête. Voilà un point d'acquis, je m'en réjouis. Donc, cette initiative est bien accueillie dans sa forme actuelle.

Cependant, je suis déçu que l'on n'ait pas proposé de réformes fondamentales. Je suis sûr que peut-être l'importance de la chose mais, à mon avis, on a vu ces trois dernières années assez de déséquilibre, d'ébranlements des devises de divers pays parties aux Accords, pour reconnaître l'existence d'un malaise au sein du régime monétaire international.

Il faut prendre d'autres dispositions que celles que renferme le bill C-138. C'est très bien de créer des droits de tirage spéciaux pour ce qui est, dirais-je, des liquidités internationales. Il est généralement admis, comme l'ont dit d'honorables préopinants, le député de Red Deer (M. Thompson) en particulier, que l'accroissement du commerce mondial, au cours de la dernière décennie, n'a pas été accompagné d'une augmentation parallèle des moyens permettant de régler les comptes nécessaires aux échanges internationaux. Nous nous réjouissons donc d'une initiative visant à accroître la liquidité au moyen de droits de tirage spéciaux.

On devrait se demander pourquoi on ne l'a pas fait plus tôt? La réponse, c'est tout simplement que certains pays sont mus par un égoïsme fondamental et primitif. Les pays dont la balance des paiements avait été saine ont souvent été ceux qui s'opposaient à des initiatives concrètes en vue de la création de droits de tirage spéciaux. Les mêmes pays, qui s'y opposaient lorsque leur balance de paiements était saine, sont devenus plus tard les protagonistes de la création de tels droits, quant leur situation a changé.

• (3.00 p.m.)

Ce sont ces pays qui, au plus fort de la crise, préconisaient avec la dernière énergie l'établissement de droits de tirage spéciaux. On dira peut-être qu'important les mobiles mais les États-Unis et la France sont ceux qui ont suscité le plus d'obstacles dans les discussions sur les droits de tirage spéciaux. Les premiers s'y ont certes entièrement ralliés; je n'ai pas eu le temps de vérifier, mais la

[M. Schreyer.]

France, elle-même a dû sans doute finir par appuyer sans enthousiasme les droits de tirage spéciaux.

J'aimerais soulever un autre point. On demande aux gouvernements nationaux de céder une partie de leur souveraineté en matière financière et économique au profit d'un certain ordre international. Je n'ai rien contre. Mais alors on devrait demander aux citoyens de notre pays de faire de même. Je suis toujours étonné de voir que certains pays des Accords de Bretton Woods et d'autres accords monétaires internationaux n'aient jamais interdit à leurs ressortissants de posséder légalement de l'or à titre privé.

Les conséquences fâcheuses des spéculations monétaires internationales proviennent surtout, d'après moi, de la spéculation de particuliers riches et économiquement puissants, et qui, grâce à leur prestige et à leurs privilèges, ont pu se livrer à la spéculation, contre leur propre pays et tout le monde libre, car si un pays libre se voit précipiter dans le chaos financier, il en résulte logiquement une réaction en chaîne. Je ne sais pourquoi les autorités monétaires internationales n'ont pas encore recommandé aux pays membres, ni exigé d'eux, l'adoption de mesures législatives visant à interdire ou à prohiber la possession d'avoirs en or par des particuliers.

J'ai eu la chance de faire partie de la délégation qui a visité la France en décembre dernier, et le président de la République française en a alors profité pour prononcer un long discours sur les arrangements monétaires internationaux et, en particulier, sur la situation des devises françaises. Il n'a sûrement ménagé personne et il a condamné en termes vigoureux l'activité des spéculateurs privés et les effets préjudiciables de cette activité sur leur pays et leurs concitoyens.

Même si j'estime que, dans le bill C-138, nous prenons enfin les mesures désirables espérées depuis au moins cinq ans, savoir l'augmentation des liquidités internationales par l'institution de droits de tirage spéciaux, il reste encore d'autres initiatives encore plus fondamentales à discuter et à proposer dans le domaine des arrangements monétaires internationaux.

Enfin, je voudrais mentionner un point dont le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a parlé le 24 février (voir le *hansard*, page 5896). D'autres députés ont aussi abordé la question, y compris mon collègue le député